

La perte d'expertise à Québec est un scandale, disent les syndicats

La Presse Canadienne

Quatre organisations syndicales ont dénoncé devant la commission Charbonneau la perte d'expertise au gouvernement du Québec, provoquée par les départs d'employés pas toujours remplacés.

Le recours à la sous-traitance au gouvernement est rendu si loin « qu'on est en train d'embaucher des sous-traitants pour surveiller d'autres sous-traitants. Ça n'a aucun bon sens! » s'est exclamée Lucie Martineau, présidente générale du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente plusieurs milliers d'employés municipaux, a de son côté plaidé en faveur de la reconstitution d'équipes capables de faire certains travaux de construction dans les municipalités du Québec.

« La disparition presque totale des cols bleus qui travaillaient dans les trottoirs à Montréal a favorisé la mise en place d'un cartel. Redonner aux cols bleus cette responsabilité-là, ça permettrait de renverser la vapeur. » -- Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP-Québec De son côté, le syndicat des ingénieurs du gouvernement du Québec a qualifié de véritable « scandale » les départs de cadres du ministère des Transports qui ont pris leur retraite pour aller travailler pour des firmes privées de génie.

Michel Gagnon, président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, a invité la commission d'enquête à trouver un moyen de stopper ces départs de chefs de service, de directeurs territoriaux du ministère des Transports vers les firmes de génie-conseil. Ces firmes veulent justement profiter de leur connaissance du ministère et de ses plans.

M. Gagnon affirme que ces départs de cadres du MTQ ont pour effet de démotiver les ingénieurs.

« Ils ont tellement été dépréciés par cette organisation qu'est le ministère des Transports. C'est une organisation qui a sciemment désorganisé son organisation. Quand on voit des sous-ministres à la queue leu leu partir pour le secteur privé, faire en sorte de développer une politique de faire-faire, que moi j'appelle du laissez-faire... c'est un bar ouvert, c'est n'importe quoi! » s'est-il exclamé.

Vendredi, la commission entendra notamment le Comité de défense des contribuables, la Fédération professionnelle des journalistes et le Conseil du patronat.

© 2014 Société Radio-Canada. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20141016-SRC-033

PUBLI-C news-20141016-SRC-033

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2014-10-20**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.